



120374 - Le fait pour les père et mère de réserver une chambre individuelle à leurs enfant est il contraire au traitement égale des enfants recommandé par l'Islam?

question

J'ai trois frères , l'un est âgé de 12 ans, un autre de 10 et le cadet de 6 ans. Moi-même, j'ai 17 ans. Mon père m'a affecté une chambre individuelle alors que mes autres frères sont tous logés dans la même chambre. Ce traitement est il injuste?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nous avons expliqué dans de nombreuses réponses que le devoir des pères et mères consiste à traiter leurs enfants également dans les dons. Voir la réponse donnée à la question n°[22169](#). Ce que nous avons dit concerne les dons et non les dépenses car celles-ci varient selon l'âge et le sexe de l'enfant concerné.

Ce que nous avons dit à propos des dépenses, nous le répétons dans le cas en question. Les gens raisonnables savent qu'il vaut mieux que les filles ne dorment pas dans la même chambre que leurs frères germains et que les grands ne dorment pas dans la même chambre que les petits. Ces affaires n'ont rien à voir avec l'égalité dans le traitement des enfants. C'est une affaire naturelle qui répond à un intérêt. Il est bien connu que la nature des filles est différente de celle des garçons. La femelle a dans sa chambre a des besoins que son frère germain ne partage pas. Le problème se pose à cause de la différence des âges.

Cela dit, rien n'empêche le père de réserver une chambre à sa fille, fût elle la seule fille (de la famille) ou pas et de réunir un nombre raisonnable de garçons dans une chambre. Rien n'empêche non plus de réserver une chambre à l'aîné pour le séparer de ses frères germains plus jeunes.



Nous attirons l'attention ici sur des choses parmi lesquelles:

1/ La nécessité de séparer les enfants de bas âge au lit. Cette séparation devient obligatoire quand ils atteignent l'âge de dix ans. Car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Donnez à vos enfants l'ordre de prier dès l'âge de sept ans et frappez les pour cela dès qu'ils auront dix ans et séparez les aux lits.** (Rapporté par Ahmad,6717 et Abou Dawoud,495 et jugé authentique par Al-Albani dans Irwa al-Ghalil,298). Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [78833](#).

2/ Nous ne pensons pas qu'il y ait un intérêt à laisser les jeunes enfants et les moins jeunes dormir dans la même chambre.

3/ L'intérêt peut parfois commander qu'on ne réserve pas une chambre à chaque enfant-mâle ou femelle car Satan s'impose plus facilement à une personne isolée; il peut lui inspirer une mauvaise conduite plus facilement qu'à deux ou trois personnes. Si plusieurs personnes peuvent être réunies dans la même chambre , c'est mieux.

Nous demandons à Allah Très Haut d'améliorer les conditions de vie des familles musulmanes et d'assister les pères et mères à bien veiller sur leurs enfants et à s'occuper d'eux

Allah le sait mieux.